

DEC211736DR07

Décision portant nomination de **M. Pierre DIMOYAT** aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5648 intitulée « Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5648 intitulée « Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux » et nommant Mme Marilyn NICOU en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5648 en date du -22---- / -03---- / -2021----- ;

Considérant que **M. Pierre DIMOYAT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS des 10 et 11 mai 2012 et du 30 mai au 01 juin 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Pierre DIMOYAT**, technicien de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5648 intitulée « Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux » à compter du 01 janvier 2021.

M. Pierre DIMOYAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Pierre DIMOYAT** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon.....

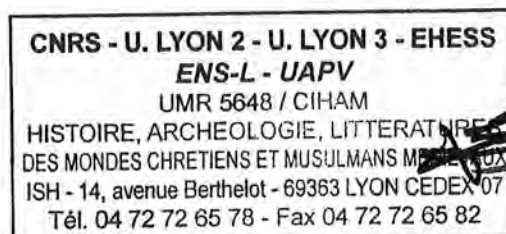
le 27/05/2021.....

La directrice de l'unité
Marilyn NICOU

Visa du délégué régional du CNRS

Laurent BARBIERI

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne



Visa de la présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER